

**DOSSIER DE CANDIDATURE/////////
RÉSIDENCE D'ARTISTES/////////
ARTS PLASTIQUES/////////
20232024/////////**

GALERIE
R OBESPIERRE



MODALITES DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature complet doit être adressé sous un même pli au plus tard le **18 NOVEMBRE 2022** à :

« Appel à projets 2023/2024 »

Résidence d'artistes

Ecole d'arts plastiques Constant Permeke
rue Pelletier
59760 GRANDE-SYNTHÉ

(Seuls les dossiers reçus en version papier seront recevables, en raison de problèmes de réception de dossiers en version numérique, merci pour votre compréhension)

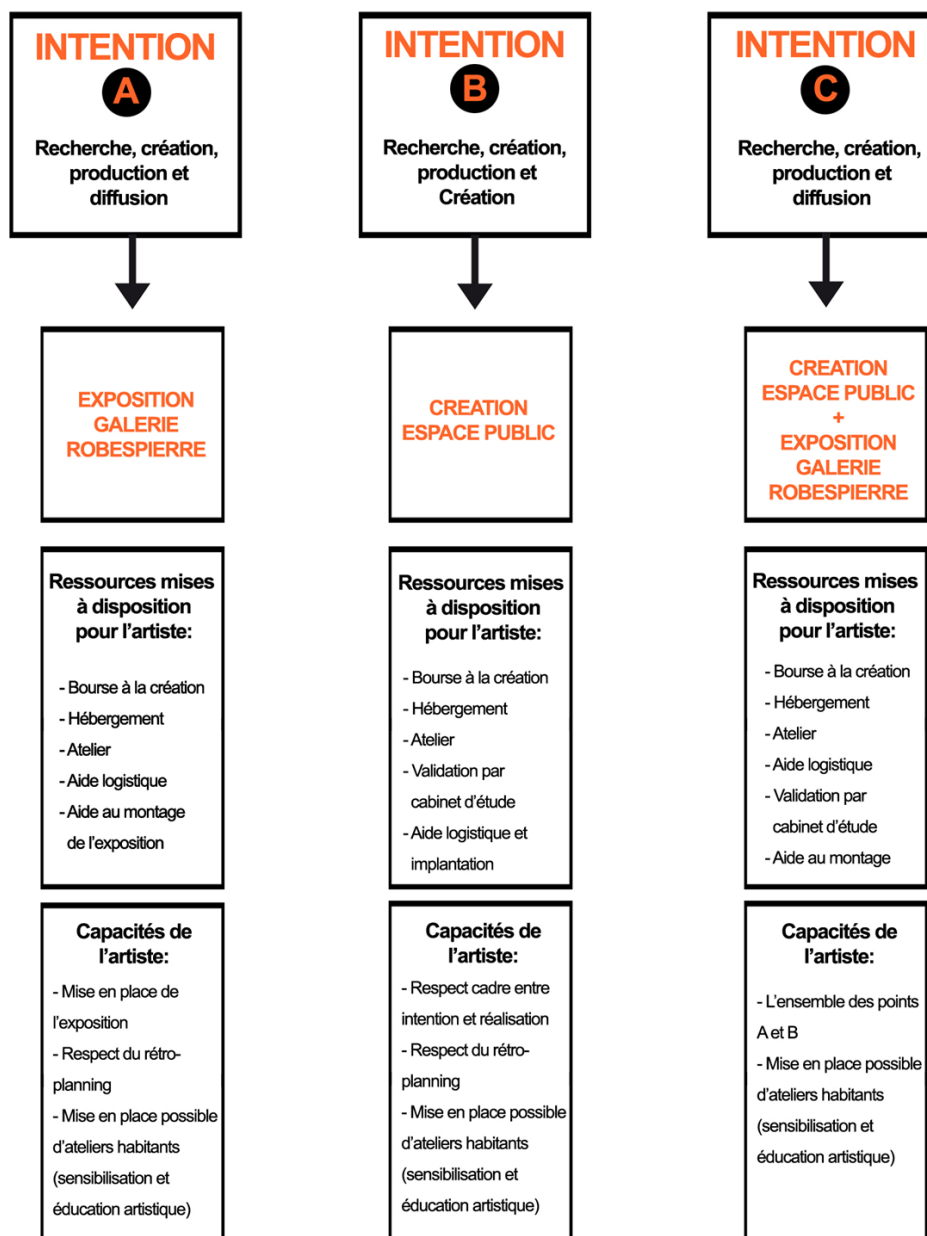
Ce dossier doit comprendre :

- **Le formulaire de candidature**
- **Le formulaire synthétique de projet**
- **Une lettre de motivation précisant l'inscription de l'artiste dans cette opération au regard des objectifs définis de rencontre avec la population et de prise en compte du territoire**
- **Votre projet de résidence complet contenant les éléments suivants :**
 1. La nature artistique du projet
 2. Le projet écrit et détaillé (déroulement)
 3. Le médium(s) concerné(s)
 4. Les moyens matériels / humains sollicités
 5. Le format, la durée et la période idéale pour cette résidence
 6. Des croquis ou esquisses du projet
 7. Le coût financier global et détaillé dans la mesure du possible.
- **Un texte dactylographié présentant votre démarche artistique** (1 page maximum) ;
- **Un Curriculum Vitae** (formation, exposition(s), résidence(s), animation(s) d'atelier...) ;
- **Des supports visuels et/ou sonores et/ou vidéos** au nombre maximum de 10 au total (photographies sur papier, CD-rom, DVD, cd audio...)

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET 2023-2024

La Galerie Robespierre poursuit sa politique culturelle d'aide à la création et à la production pour les artistes liés aux arts visuels.

L'appel à projet permet aux artistes de présenter un projet de résidence lié à 3 scénarios possibles : la mise en œuvre d'une exposition à la Galerie Robespierre, une démarche pour la création d'une œuvre dans l'espace public, ou enfin les deux :



FORMULAIRE SYNTHETIQUE DU PROJET

LE PROJET ARTISTIQUE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Votre projet de résidence est-il lié avec les habitants ? OUI / NON

Quel(s) type(s) de publics peuvent participer à votre projet?

.....
.....

Si oui, de quelle manière ? (rencontre, démarche participative, ateliers, etc.)

.....
.....
.....
.....

Quelle est la durée idéale pour votre résidence sur le territoire ?.....

Le fruit de votre recherche lié à votre résidence d'artiste sera présenté par une exposition à la Galerie Robespierre et ou une création dans l'espace public.

Quelles sont les périodes idéales pour votre résidence ? (à partir de fin septembre 2023)
(La saison artistique démarre en septembre 2023 et se termine en juin 2024)

Période / souhait 1 :..... Période / souhait 2 :.....

Période / souhait 3 :.....

Aurez-vous besoin d'un hébergement sur place ? OUI / NON

Quelle est votre sollicitation financière globale (auteur, monstration, matériel, etc.)€
Merci de détailler votre demande :

Artiste :..... Matériel/production :.....Droit auteur :.....

Autre (précisez).....

Je soussigné, déclare assumer la responsabilité des pièces jointes au dossier de candidature et confiées à la ville de Grande-Synthe et ne saurais rendre celle-ci responsable en cas de perte, de vol ou dégradation du dossier.

En cas de désistement, avant l'aboutissement du projet de résidence, je m'engage à rembourser les frais avancés par la ville de Grande-Synthe.

En apposant ma signature, j'accepte les conditions générales énoncées dans la charte consultée avec attention.

Fait à.....le.....

Signature

LA CHARTE

➤ RESIDENCE ARTS PLASTIQUES

Le dispositif de résidence offre, à des artistes plasticiens sensibles aux nouvelles pratiques artistiques, la possibilité d'être accueillis en résidence sur le territoire communal. Ce temps de création privilégié permettra de développer un travail artistique en lien avec le territoire et la population locale. Le résultat de la résidence sera soit une exposition au sein de la galerie Robespierre d'une durée relative d'un mois, la mise en place d'une œuvre dans l'espace public, ou les deux.

➤ LES OBJECTIFS

- Soutenir la création plastique, et notamment des jeunes plasticiens.
- Participer à l'émergence de jeunes talents et de nouvelles pratiques artistiques contemporaines.
- Sensibiliser et associer les habitants à la démarche artistique de la résidence de l'artiste et/ou du collectif d'artiste.
- Favoriser la rencontre entre la population de la ville, les acteurs locaux (élus, associations, écoles, structures municipales, commerçants, etc.) et les artistes.
- Développer la médiation, l'accompagnement des publics à l'art contemporain.

➤ PRESENTATION SUCCINTE DE LA VILLE DE GRANDE-SYNTHÉ

L'HISTOIRE, Un passé fort mais peu présent, une ville ancrée dans la modernité.

La ville de Grande-Synthe est marquée par une forte personnalité de ville moderne dans son urbanisme. Tous les grands programmes nationaux ont laissé leur empreinte sur la commune : ZUP dans les années 60, ZAC dans les années 70, DSQ dans les années 80/90 puis ANRU (Renouvellement urbain) à l'aube de ce siècle. Cependant, il serait erroné de limiter l'histoire à ce seul critère et, pour mieux connaître l'histoire de la ville, consultez le site de la ville de Grande-Synthe (ville-grande-synthe.fr), onglet ville durable, découvrir Grande-Synthe.

SITUATION GEOGRAPHIQUE Nord de la France (59)

Grande-Synthe est située sur la façade maritime du triangle le plus densément peuplé, urbanisé et équipé de voies de communication de notre continent. Cette proximité maritime nous confère un climat océanique tempéré. La ville a été amenée à renoncer à sa côte naturelle pour mieux accueillir les bateaux du monde entier grâce au port en eau profonde de Dunkerque. Dans la Flandre française s'achevant sur les monts d'Artois, Grande-Synthe dispose d'un tissu d'axes de communication diversifié : autoroutes gratuites sur de longues distances, gare TGV à Dunkerque mettant Paris à 1h30 de la côte ; proximité du tunnel sous la Manche, voies navigables intérieures, 1^{ère} gare de triage de France en volume traité...

L'ENVIRONNEMENT, un domaine sensible !

Quand commence l'ère industrielle moderne du bassin dunkerquois, des familles entières viennent s'installer sur notre littoral d'abord pour travailler. À la pollution "quotidienne" s'ajoute la notion de risques industriels que la catastrophe de Toulouse a brutalement rappelé à tous. Les 15 usines classées en zone "Seveso" longent le littoral et justifient la présence d'*Atmo*, organisme subventionné chargé de surveiller la qualité de l'air. Pourtant, le littoral a aussi droit à une qualité de vie. Le volontarisme de la ville depuis 40 ans a généré un cadre vert récompensé sans interruption depuis 20 ans par la plus haute distinction possible au concours national du fleurissement. Les arguments détaillés par les différents jurys en visite sur notre territoire en attestent : l'équilibre entre bâti et verdure est totalement pensé en symbiose.

Cette caractéristique reconnue de Grande-Synthe est désormais amplifiée par l'implication concrète dans de nombreuses actions visant à lutter contre les pollutions et le réchauffement climatique. Après

avoir gagné en 2010 le titre de Capitale Française de la biodiversité , la Ville a obtenu en 2022 2 épis « AGroBio » pour sa politique volontariste de production de légumes locaux et bio ainsi que des financements par la Fondation Carasso (groupe Danone)

Pour plus d'infos, consulter le site de la ville www.ville-grande-synthe.fr

➤ PUBLIC CONCERNÉ

Les résidences sont ouvertes à des artistes plasticiens adultes, utilisant toute discipline de création contemporaine (**peinture, sculpture, photographie, vidéo, installation, nouvelles technologies...**). L'appel à projet est ouvert aussi bien aux personnes ayant suivi une formation en arts visuels qu'aux autodidactes, aux professionnels inscrits à la Maison des artistes qu'aux non-inscrits. Peuvent s'inscrire des artistes de toute nationalité ayant une bonne maîtrise de la langue française.

La création artistique peut prendre la forme in situ au sein de la Galerie Robespierre et/ou être une réalisation dans l'espace public.

➤ LE DEROULEMENT DE LA RESIDENCE

Les résidences d'artistes se dérouleront en amont de leur exposition personnelle, liée à la programmation de la galerie Robespierre, résidence possible **à partir d'août 2023**. Les temps de résidence seront fixés entre décembre 2022 et janvier 2023, en fonction du projet de résidence, lors de la rédaction d'une convention signée entre les artistes sélectionnés et la ville de Grande-Synthe.

La résidence sera avant tout un temps de recherche, d'expérimentation et de production. La résidence est également un véritable espace d'échanges avec la population locale ; il peut être demandé de participer à des rencontres avec la population ou des publics spécifiques (sous forme d'atelier par exemple) dans le cadre de notre dynamique de médiation culturelle et notre volonté de raccourcir les trajectoires de rencontre entre habitant et artiste.

Afin d'amorcer chaque projet de résidence, des rencontres entre l'artiste et les différents partenaires du territoire communal sont prévues. L'artiste sera donc amené à se déplacer plusieurs fois en amont de la résidence pour anticiper le travail de médiation avec un (ou des) public(s) spécifique(s) et également pour aborder des questions techniques telles que le temps de résidence, les besoins logistiques...

➤ CONDITIONS D'ACCUEIL

- Les artistes retenus seront dotés d'une bourse de résidence liée à leur intention artistique (Le comité de sélection se réserve le droit à tout changement lié à la durée, la période ou l'aspect financier du projet artistique)
Cette bourse ne pourra, en aucun cas, dépasser la proposition initiale faite par l'artiste (Cf. « formulaire synthétique du projet »).
L'artiste sera responsable de son budget global afin de finaliser la résidence dans son ensemble (résidence, production et diffusion).
- La ville de Grande-Synthe mettra à disposition, pour les périodes définies, **un atelier**.
- Si nécessaire et selon les disponibilités, un hébergement sera prévu en fonction du temps de présence de l'artiste sur le territoire.
- La ville de Grande-Synthe prévoit les actions de communication relative au programme de résidences sur la commune et des expositions : relations presse (médiations locaux et spécialisés), édition de la résidence et de l'exposition, carton d'invitation et affiche de l'exposition.

➤ EXPOSITION

Selon les possibilités et en fonction du projet élaboré, la ville de Grande-Synthe propose à l'artiste l'organisation de son exposition au sein de la galerie Robespierre.

La période d'exposition est fixée à 1 mois (relatif). L'exposition sera ouverte au public du lundi au vendredi inclus, de 14h à 18h30. Des temps de rencontre avec l'artiste devront être préalablement fixés afin de les communiquer aux publics.

Les conditions de la mise en œuvre de l'exposition sont les suivantes :

- Soutien logistique pour le montage et le démontage de l'exposition
- Un lieu d'exposition identifié et adapté à la création de l'artiste
- Le gardiennage de l'exposition aux heures d'ouverture.

➤ ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

Les candidats sélectionnés **s'engagent**, sauf cas de force majeure, pour toute la durée de la résidence, et notamment pour la période consacrée à la préparation du projet de résidence. En cas de désistement avant l'aboutissement du projet, l'artiste s'engage à rembourser tous les frais avancés par la ville de Grande-Synthe.

La création de l'artiste devra être en ordre de marche, et respecter les accords contractuels avec la ville et le responsable du dispositif de résidence d'artiste.

L'exposition sera liée à un dispositif de médiation auprès de différents publics assurés par l'équipe municipale : scolaires, tous publics, publics spécifiques. Il sera donc demandé aux artistes de respecter leur cahiers des charges artistiques (installation, production, présentation) afin d'assurer qualitativement la médiation (visite guidée, ateliers, etc.) et l'accueil général auprès de la population.

Les candidats sélectionnés s'engagent éventuellement à participer à des rencontres avec les publics par la mise en place d'ateliers de sensibilisation et/ou de création avec une démarche participative.

➤ CANDIDATURES : les étapes :

La sélection se déroulera en deux temps. Une présélection aura lieu en décembre 2022 et sera effectuée par le comité de sélection du dispositif de création. Les artistes seront choisis en fonction de la qualité du travail antérieur, la pertinence par rapport aux composantes géographiques et humaines de la ville, la lisibilité de leur projet de création et le réalisme du budget prévisionnel.

Les artistes présélectionnés seront invités à rencontrer le responsable du dispositif de résidence d'artiste sur la période décembre 2022 / janvier 2023 afin de finaliser la proposition artistique. Cette rencontre permettra de valider et/ou rectifier* la proposition cadre de l'artiste afin de s'accorder sur une convention contractuelle définitive. (* les propositions « cadre » portent sur la durée, la période, le budget et le cadre organisationnel)

Le choix des artistes et la proposition de la programmation annuelle se fera en concertation avec l'adjoint à la culture de la ville de Grande-Synthe.

Infos pratiques

Galerie Robespierre
Place de l'Europe
59760 Grande-Synthe

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi de 14h à 18h

Tél. 03 28 28 90 20
mediationgalerie@ville-grande-synthe.fr

Contacts

Responsable de la Galerie Robespierre :
Samuel Bernard
s.bernard@ville-grande-synthe.fr

